

Réunion du 27 septembre 2019

L'an 2019 et 27 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances salle de la Mairie, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme CAURO Dominique, M. CHANTEREAU Jacques, M. CLASSIOT Michel, Mme MANTIONE Dominique, M.MIGEON Dany, Mme TYRREL Julie, M. VASLIN Christophe

Madame TYRREL Julie e a été élue secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 9
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Votants : 9

Date de la convocation : 19 septembre 2019

Date d'affichage : 19 septembre 2019

Ref : 2019. 26

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivi des dossiers en cours

-Madame Millérioux, Maire, fait le point sur l'avancement du dossier d'accessibilité d'Ad'AP concernant l'école maternelle, la salle des fêtes et la salle socio-éducative. Elle informe que la commission consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité a donné un avis favorable aux demandes de dérogation et notifié des prescriptions qu'il y aura à réaliser. Il convient de faire établir des devis pour la réalisation des places de stationnement et les modifications à apporter au niveau de l'accès au sanitaire dans la salle socio-éducative.

- Madame Millérioux rappelle que l'achat d'un compresseur a été envisagé. Les devis établis par les entreprises Th. Galliot et Sarl Foucher sont présentés et étudiés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'achat d'un compresseur pour un montant de 246,05 € TTC à l'établissement Sarl P. Foucher.

- Il est évoqué l'ancienneté des isolements utilisés lors des élections. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de l'achat de deux isolements dont un P.M.R. pour un montant évalué à 586,50 € HT.

- Le point est fait sur les logements communaux mis à la location. Suite au décès du locataire du logement 3 rue de Villegenon, le Conseil Municipal propose de fixer au 1/12/2019 la date à laquelle le logement devra être libéré. Une visite sur les lieux permettra d'évaluer les travaux à réaliser éventuellement pour une remise en état avant location.

Madame Millérioux signale que la chaudière du logement 12 rue de la Mairie a nécessité plusieurs interventions du chauffagiste au cours de l'année 2019 pour dysfonctionnements. Lors de la dernière intervention, le chauffagiste a indiqué qu'il viendrait purger les radiateurs et tout le circuit de chauffage avant l'hiver.

Monsieur Classiot, Conseiller Municipal, est chargé de prendre contact avec l'entreprise Vailly Electric pour que ce travail soit réalisé en présence de la locataire.

Ref : 2019. 27

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision budgétaire modificative n°1

Suite à une erreur d'écriture comptable en 2013, le Syndicat Pays Sancerre Sologne apparaissait toujours devoir la somme de 247 € à la commune de Le Noyer.

Afin d'apurer cette écriture, le Comptable Public demande d'émettre un mandat au compte 673 (« titres annulés »). Ce compte n'ayant pas été approvisionné au Budget Primitif 2019, il est proposé de prélever cette somme au chapitre 022 (« Dépenses imprévues »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la D.B.M. suivante :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
022 - Dépenses imprévues		247.00			
67 – Charges exceptionnelles					
673 – Titres annulés				673	247.00
Total		247.00	Total		247.00

Par ailleurs, la décision actée ce jour de l'acquisition d'un compresseur pour la somme de 246.05 € TTC et d'isoloirs pour la somme de 586.50 € H.T. nécessite une décision budgétaire modificative en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la D.B.M. suivante :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21 – Immobilisations corporelles					
21571 - Matériel roulant-Voirie	21571	1 000			
2158 – Matériel et outillage techniques				2158	1 000
Total		1 000	Total		1 000

Ref : 2019. 28

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Les élus prennent connaissance des statuts modifiés de la C.D.C Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire suite aux différentes décisions de restitution ou prise de compétences, en incluant l'intérêt communautaire remis à jour suite à la fusion.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5211-5

Vu la délibération n° 2019 058 du conseil communautaire du 27 juin 2019 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu le projet de statuts annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE les statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire annexé à la présente délibération

Ref : 2019.29

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Approbation de la fusion des Syndicats Intercommunaux de Transports Scolaires (SITS) du canton de Léré et du secteur de Sancerre

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté Préfectoral n°2019-0723 du 14 juin 2019 définissant un projet de périmètre pour une fusion entre le syndicat intercommunal de transports scolaires du secteur de Sancerre et le syndicat intercommunal de transports scolaires du Canton de Léré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat intercommunal de transports scolaires Sancerre-Léré, lesquels sont joints à la délibération.

et

ELIT Madame Julie TYRREL, déléguée titulaire et M. Jacques CHANTEREAU, délégué suppléant auprès de ce nouveau syndicat.

Ref : 2019. 30

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Approbation des statuts du S.I.A.E.P. suite au changement de siège social

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts du syndicat intercommunal d'assainissement – S.I.A.E.P Val de Loire suite à l'installation du siège du syndicat au 14 rue Georges Brassens à Léré (18240).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les statuts modifiés, lesquels sont joints à la délibération.

Ref : 2019.31

Point sur les syndicats intercommunaux et suivi de la Communauté de Communes

Madame Millérioux et Monsieur Raimbault, délégués à la Communauté de Communes font le compte rendu des réunions du Conseil Communautaire qui se sont tenues en juillet et septembre. Ils rappellent que le bâtiment communautaire LEGTA situé à Vailly-sur-Sauldre est mis à disposition de plusieurs associations, notamment l'école de musique et l'association du Secours Catholique et que le logement attenant au bâtiment est mis en location.

Madame Millérioux indique que, dans le cadre du Contrat de Territoire avec le Département, la Communauté de Communes prévoit la réhabilitation du site touristique de La Balance : gîte d'étape et camping.

Madame Millérioux informe le Conseil Municipal de la création d'un demi-poste d'aide pédagogique pour l'année scolaire 2019-2020 sur le RPI Jars/ Le Noyer. L'enseignante nommée sur ce demi-poste intervient à l'école de Le Noyer le matin chaque jour de la semaine scolaire.

Ref : 2019. 32

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Demande d'acquisition partielle d'un chemin communal

Madame Millérioux, Maire, donne lecture de la lettre par laquelle une habitante riveraine du Chemin Rural dit « des Grandes Vallées » dans le hameau « Les Farges » sollicite l'acquisition d'une portion du C.R. traversant sa propriété.

Considérant que le C.R.dit des Grandes Vallées dessert de nombreuses parcelles dont l'une est enclavée et que ces parcelles appartiennent à différents propriétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Ref : 2019 33

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Sancerre

Madame Millérioux, Maire, présente les éléments portés à la connaissance des élus du Conseil Communautaire le 19 septembre par Monsieur Menette, Directeur Général des Finances Publiques du Cher sur la réforme des trésoreries sur le territoire qui prévoit la suppression des trésoreries et leur transformation en Service de Gestion Comptable.

Les élus s'inquiètent d'une restructuration qui alourdira et complexifiera la tâche des secrétaires de mairie. Ils rappellent que le respect de la séparation ordonnateur/comptable est incontournable.

Ils s'opposent à cette restructuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion présentée par l'Association des Maires du Cher en Assemblée Générale le 15 juin 2019, motion dont le texte est joint à la délibération.

Divers

Monsieur Classiot, Conseiller Municipal, fait savoir que deux lanternes de l'éclairage public du hameau « Les Pradelles » ne fonctionnent plus depuis un certain temps et s'étonne que la réparation ne soit pas effectuée. Madame Millérioux indique que le SDE 18 qui gère, par convention avec la commune, la maintenance de l'éclairage public a bien été saisi mais il apparaît que la demande d'intervention doit être faite par la commune de Jars dans la mesure où l'armoire de commande E.P. du hameau se trouve située sur le réseau de Jars. Madame Millérioux prendra contact avec Monsieur le Maire de Jars pour régler ce problème.

Madame Millérioux signale qu'il a été constaté une dégradation sur un des pilastres du portail du cimetière, lequel s'ouvre de ce fait difficilement. Il semble que cette dégradation soit consécutive à l'intervention dans le cimetière d'un opérateur funéraire lors d'obsèques récentes. L'opérateur funéraire a été contacté pour suite à donner.

Monsieur Raimbault, en charge de la voirie, indique que l'entretien « Point-à-temps » sera réalisé semaine 40.

La cérémonie du 11 novembre est fixée à 11h30

La réunion du prochain Conseil Municipal est fixée au 29 novembre 2019

La séance est déclarée close.